



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

N° C26_09_2024_28 - Accès à la déchèterie de Valence-en-Poitou par les habitants de Rom - Convention d'accès n°1 (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	61	9	70	20

Pour : 70	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PAILLAUD Raymond), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à PICARD Marylène), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à GICQUIAUD Floriane)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Marie-Thérèse, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, MORIN Patrick, PICARD

Christian, POUVREAU Lise, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle,
VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

**Accès à la déchèterie de Valence-en-Poitou par les habitants de Rom -
Convention d'accès n°1 (annexe)**

Annexe(s) :

- Convention

*Vu l'ouverture de la déchèterie de Lezay au 1^{er} juillet 2024 ayant entraîné la fermeture
des déchèteries de Chey et Rom,*

Vu la demande de la commune de Rom d'accéder à la déchèterie de Valence-en-Poitou,

*Vu la proximité de la déchèterie de Valence-en-Poitou de certaines habitations de la
commune de Rom,*

*Vu la demande de la communauté de communes Mellois en Poitou formulée auprès du
syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (SIMER), pour l'accès des
habitants aux déchèteries de Valence-en-Poitou ,*

Le syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (SIMER) donne un avis favorable à la demande de la communauté de communes et propose la mise en place d'une convention entre les 2 collectivités permettant l'accès des habitants de la commune de Rom à la déchèterie de Valence-en-Poitou.

Ces derniers devront faire une demande écrite de pass déchets par courrier ou message électronique aux services du SIMER. La demande devra être accompagnée d'un justificatif de domicile.

Sur la durée de la convention, la communauté de communes devra s'acquitter d'une participation financière annuelle qui sera calculée sur une base forfaitaire correspondant au calcul suivant :

Tarif€ / hab. X nombre d'habitants

Tarif € / habitant : correspondant au montant issu de la matrice des coûts du SIMER connu à la date d'émission du titre des recettes.

Nombre d'habitants : correspond au nombre d'habitants pour lesquels au moins un passage en déchèterie aura été comptabilisé en cours de l'année.

A titre indicatif, le dernier montant de la matrice était de 37€ / usager.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention jointe en annexe entre le syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (SIMER) et la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'accès à la déchèterie de Valence-en-Poitou des habitants de Rom à compter du 1^{er} novembre 2024,
- AUTORISER le président à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie BRUNET

Fabrice MICHELET